

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2018



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - M. BEKHTAOUI (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. LOVICH (pouvoir Mme CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. BONORON (pouvoir M. BICHOT)

**Membres absents** : M. DECOMBARD - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

## OBJET DE LA DELIBERATION

### Renouvellement de l'Observatoire de l'âge et de son règlement intérieur

Madame Martin-Gendre, au nom de la commission solidarité, citoyenneté et démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 10 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Observatoire de l'âge, commission extra-municipale prévue par l'article 10 du règlement intérieur du Conseil Municipal pris en application de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales, pour une durée de 3 ans. Cette instance participative a été renouvelée une première fois, par délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2014.

En organisant l'échange entre les acteurs locaux et en suscitant la participation des habitants, l'Observatoire de l'âge a vocation à conduire des réflexions accompagnant l'élaboration et la mise en œuvre de la politique en matière d'adaptation de la ville pour un vieillissement actif et citoyen.

Pour rappel, cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche « Ville amie des aînés » promue par l'Organisation Mondiale de la Santé, en cohérence avec la politique générale menée par la collectivité depuis 2001 en matière de démocratie locale.

Conformément aux dispositions adoptées lors de son renouvellement en 2014, le mandat de ses membres s'est conclu en séance plénière le 1<sup>er</sup> février 2018. Cette réunion a été l'occasion de présenter les réflexions et actions concrètes développées en matière d'habitat, de transport, de mobilité, de lutte contre l'isolement, de tranquillité publique par les membres de l'observatoire depuis 2015.

Il est proposé de renouveler cette instance pour un troisième mandat d'une durée identique à celui du mandat municipal en cours et d'apporter des modifications à son règlement intérieur. Les principales pourraient être les suivantes :

- La présidence de l'Observatoire de l'âge, sur délégation de Monsieur le Maire, serait confiée à l'adjointe déléguée à l'équipement et aux travaux urbains, à la circulation et à la politique de l'âge.
- Les membres, nommés par arrêtés du maire, seraient répartis en 4 collèges au lieu des 6. En effet, les deux groupes « experts » et « partenaires institutionnels » ont été fusionnés car cette distinction n'était pas opérante. De plus, les universitaires ne seront plus réunis en collège mais seront invités aux groupes de travail suivant les thématiques abordées.

Les 4 collèges :

- le Collège des élus réunirait dix élus du Conseil municipal de Dijon, désignés par le Maire, en charge des thématiques concernées par la démarche DIVAA dont un membre de l'opposition,

- le Collège des habitants serait constitué d'habitants volontaires, dans la limite de 45, issus des neuf commissions de quartier.

- le Collège des représentants des retraités, comporterait six membres :

- 1 représentant du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de Côte-d'or, issu du collège des usagers (personnes âgées),
- 1 administrateur de l'OPAD,
- 2 représentants des associations syndicales de retraités,
- 2 représentants d'associations engagées dans le domaine du vieillissement.

- le Collège des partenaires institutionnels et des experts professionnels, serait composé de treize membres :

- 1 représentant de la CARSAT,
- 1 représentant d'une caisse de retraite complémentaire,
- 1 représentant du pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne-Franche-Comté,
- 1 administrateur du CCAS de Dijon,
- 1 représentant d'un EHPAD,
- 1 représentant du centre gériatrique de Champmaillot,
- 2 représentants de services de soutien à domicile,
- 2 représentants de structures de quartier,
- le Directeur de l'OPAD (l'association des seniors dijonnais), ou son représentant,
- le Directeur Général du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Dijon ou son représentant,
- le Directeur de la Direction - Proximité et Citoyenneté de la Ville de Dijon, ou son représentant.

La réunion plénière annuelle serait destinée à :

- présenter le bilan de l'année précédente,
- déterminer les nouvelles thématiques sur un mode participatif,
- présenter le planning prévisionnel des réunions thématiques.

A l'issue du mandat, des assises seraient organisées pour présenter le bilan de ses travaux.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - valider le renouvellement de l'Observatoire de l'âge pour un mandat d'une durée identique à celui du mandat municipal en cours,

2 - adopter le nouveau règlement intérieur de cette instance,

3 - m'autoriser ou autoriser l'adjointe déléguée à l'équipement et aux travaux urbains, à la circulation et à la politique de l'âge, par délégation, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 47**

**Abstentions : 5**